

Migration des données et gestion des doublons

Nous savons que l'intégrité des données et la gestion des doublons sont d'une grande importance pour vous.

La migration des données de l'ancien système de la SOCAN vers le nouveau s'est avérée être une occasion parfaite pour nettoyer les données et éliminer les doublons. Le nouveau système nous permettra également de gérer les déclarations d'œuvres plus efficacement.

Il est normal que vos catalogues aient une apparence différente dans le nouveau portail, étant donné notre transition vers un système multidroits (exécution et reproduction).

Gestion des doublons dans le nouveau système.

- Les catalogues du droit d'exécution et du droit de reproduction sont regroupés dans un seul système multidroits, et les parts des deux droits y seront affichées lorsqu'elles sont fournies.
- Les œuvres non payables antérieures au 1er janvier 2022 sans utilisation jumelée n'ont pas été incluses dans la migration, ce qui a permis de réduire immédiatement les doublons en droits d'exécution.
- L'intégration des données du droit de reproduction entraînera dans un premier temps la création de nouveaux doublons, puisque nous combinons deux bases de données. Ces doublons seront nettoyés peu de temps après le lancement.
- Les répartitions ne seront pas affectées, puisque seuls les répertoires non payables sans utilisation jumelée sont exclus de la migration.
- Dans le nouveau système, et pour l'avenir, les doublons seront détectés et supprimés pendant le traitement, et ne seront donc jamais visibles dans votre catalogue.
- Pour signaler des doublons, ouvrez un cas dans le portail. Vous pourrez en suivre l'évolution et consulter son statut.

Quel répertoire est visé par cette migration?

Les éléments suivants seront inclus dans votre catalogue migré :

Droit d'exécution

- Toutes les œuvres payables dans le système actuel
- Toutes les œuvres non payables comportant une utilisation jumelée dans le système actuel
- Toutes les œuvres déclarées depuis le 1er janvier 2022, peu importe qu'elles soient payables ou comportent une utilisation jumelée.
- Tous les rapports de contenu musical comportant un intérêt de la SOCAN

Droit de reproduction

- Toutes les œuvres payables



- Toutes les œuvres comportant une utilisation jumelée

Toutes les données qui ne sont pas migrées seront conservées de manière sécuritaire.

Si vous souhaitez combler des lacunes créées par la migration, vous pourrez soumettre de nouveau des fichiers CWR complets ou partiels entre avril et décembre 2026.